



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2010 228

Le 19 mars 2021

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant les montants dépensés pour la recherche de Georges Mestokosho senior en mai 2020 et Stéphane Roy en juillet 2019**

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 9 octobre 2020, visant à obtenir les renseignements cités en rubrique, plus précisément :

- 1) **Obtenir les montants dépensés et le détail de ces dépenses pour la recherche de Georges Mestokosho senior en mai 2020 et engagés par la Sûreté du Québec ou par des tiers et remboursés à ces tiers.**
- 2) **Obtenir les montants dépensés et le détail de ces dépenses pour la recherche de Stéphane Roy (président de Savoura) en juillet 2019 et engagés par la Sûreté du Québec ou par des tiers et remboursés à ces tiers**

Concernant les points 1 et 2 de la demande, vous trouverez en annexe deux tableaux faisant état des renseignements demandés, soit :

- Tableau 1 : Montants engagés par la Sûreté du Québec pour la recherche de M. Georges Mestokosho Senior en 2020
- Tableau 2 : Montants engagés par la Sûreté du Québec pour la recherche de M. Stéphane Roy et son fils en 2019

Afin de vous permettre d'apprécier ces tableaux à leur juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde selon laquelle ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Cependant, concernant les coûts engagés relatifs à la rémunération (temps régulier), nous désirons vous informer qu'il nous est impossible de vous fournir cette information, car nos systèmes informatiques ne permettent pas l'extraction de cette donnée. Afin d'obtenir ces informations, un exercice de comparaison de renseignements et de compilation au sens de l'article 15 de la *Loi sur l'accès* serait nécessaire. Or, aucun ministère ou organisme n'a l'obligation de faire un tel exercice afin de répondre à une demande d'accès à l'information.

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi cité et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Sania Cantina

Responsable de l'accès aux documents

et de la protection des renseignements personnels



Tableau 1: Montants engagés par la Sûreté du Québec* pour la recherche de M. Georges Mestokosho Senior en 2020

Rémunération des heures supplémentaires	21 813,90 \$
Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration	2 650,91 \$
Coûts d'utilisation des hélicoptères¹	40 600,00 \$
TOTAL	65 064,81 \$

Source: Direction des ressources financières, Sûreté du Québec

Mise à jour: 10 mars 2021

*Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde selon laquelle ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

¹Veillez noter que les coûts horaires relatifs à l'utilisation des hélicoptères sont calculés annuellement par le Service aérien gouvernemental. Or les données de 2020-2021 n'étant pas encore disponibles, nous avons utilisé celles de 2019-2020 pour vous donner un coût d'utilisation approximatif.

Tableau 2: Montants engagés par la Sûreté du Québec* pour la recherche de M. Stéphane Roy et son fils en 2019

Rémunération des heures supplémentaires	58 586,82 \$
Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration	1 373,61 \$
Coûts d'utilisation des hélicoptères¹	495 788,46 \$
TOTAL	555 748,89 \$

Source: Direction des ressources financières, Sûreté du Québec

Mise à jour: 10 mars 2021

*Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde selon laquelle ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

¹Veillez noter que les coûts horaires relatifs à l'utilisation des hélicoptères sont calculés annuellement par le Service aérien gouvernemental. Nous avons ici utilisé les données de 2019-2020 pour vous donner le coût d'utilisation.